

EXTRAIT du procès-verbal

d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, le mardi le 3 septembre 2019, à 19h00.

Sont présents :

Mme et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Chantal Fontaine	Normand Dérageon
Marie-Eve Brin	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Lévesque.

Sont également présents : Guy Coulombe, directeur général, et
Gisèle Messier, adjointe au greffe

Résolution 19-09-350

Demandes d'étude – Regroupement de municipalités

Considérant que la Ville de Bedford a invité les maires, conseillers et directeurs généraux des municipalités du Pôle de Bedford à une rencontre ayant pour objectif de fournir des informations importantes et objectives aux élus au sujet du processus de regroupement municipal que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) peut mettre en place lorsqu'une requête lui est formulée, ainsi qu'au sujet du Programme d'aide financière au regroupement municipal ;

Considérant que cette rencontre, tenue le 17 juin dernier, a regroupé tous les maires, un bon nombre des conseillers municipaux (28) et plusieurs directeurs généraux (5) des municipalités du Pôle de Bedford ;

Considérant que cette rencontre a également permis au directeur général de la MRC de présenter une mise à jour des données socioéconomiques du Pôle de Bedford, données qui confirment, encore une fois, le recul des municipalités du Pôle de Bedford par rapport à la croissance des autres municipalités de la MRC ;

Considérant que lors de cette rencontre, les élus ont été invités à réfléchir au sujet des différentes formes qu'un, deux ou trois regroupements pourraient prendre au sein du Pôle de Bedford et ainsi tenter de renverser le phénomène de dévitalisation bien réel de notre pôle ;

Considérant que le maire de la Ville de Bedford a alors exprimé clairement qu'il est important à titre de Ville centre, que Bedford accepte son rôle d'offrir des services de qualité aux autres municipalités du pôle, mais que cela doit se faire de façon à ce que tous les utilisateurs de ces services assument équitablement les frais qui y sont associés ;

Considérant que parmi les services déjà offerts, il est possible d'identifier les différents parcs de la Ville, les terrains de tennis, de pickleball, de palais américain, de pétanque, de dek hockey, de balle, de soccer, etc., ainsi qu'un bon nombre de lieux de rencontre;

Considérant qu'à ces services s'ajoute depuis 2017 celui de l'aréna pour lequel une concertation régionale a permis de définir une formule équitable de contribution entre les municipalités et ainsi assure le financement du service ;

Copie certifiée conforme
ce 4 septembre 2019



Guy Coulombe
Directeur général

EXTRAIT du procès-verbal

d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, le mardi le 3 septembre 2019, à 19h00.

Sont présents :

Mme et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Chantal Fontaine	Normand Déragon
Marie-Eve Brin	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Lévesque.

Sont également présents : Guy Coulombe, directeur général, et
Gisèle Messier, adjointe au greffe

Résolution 19-09-350 (page 2)

Considérant qu'avec les données financières colligées par le MAMH, il est possible de démontrer qu'en matière de services de loisirs et de culture, la Ville de Bedford a investi en moyenne, entre 2016 et 2018, plus de 365 \$/citoyen, ce qui est au-dessus de la moyenne nationale de 215 \$/citoyen (2017) et très au-dessus de la moyenne des investissements des autres municipalités du Pôle (89 \$/citoyen – 2016-2018) ;

Considérant que le budget 2020 de la Ville permettra au conseil de mettre en place les premières mesures visant à rétablir une équité certaine entre les citoyens du Pôle de Bedford ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de se regrouper avec un nombre limité de municipalités et que le conseil reste ouvert à toute proposition ;

Considérant qu'il y a maintenant quinze ans, la Ville de Bedford et les municipalités du Canton de Bedford, de Stanbridge Station et de Saint-Ignace-de-Stanbridge se sont concertées pour se doter d'un service commun de sécurité incendie ;

Considérant qu'en 2000, les municipalités du Canton de Bedford, de Stanbridge Station et de la Ville de Bedford se sont concertées pour mettre en place la Corporation de développement de Bedford et région afin d'assurer le développement socioéconomique de Bedford et région ;

Considérant qu'en 2006, la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a intégré ladite corporation afin de contribuer et de bénéficier d'un développement concerté ;

Considérant qu'il y a dix ans les municipalités et la Corporation de développement de Bedford et région se sont défini une stratégie de développement commune, nommée *Vision Bedford 2020* ;

Considérant que depuis plus d'une décennie les municipalités du Canton de Bedford, de Stanbridge Station et de Saint-Ignace-de-Stanbridge, ainsi que la Ville de Bedford structurent leur développement et une partie de leurs services ensemble ;

Copie certifiée conforme
ce 4 septembre 2019



Guy Coulombe
Directeur général

Ce procès-verbal ne sera officiel qu'après son adoption par le conseil lors de la prochaine séance régulière.

EXTRAIT du procès-verbal

d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, le mardi le 3 septembre 2019, à 19h00.

Sont présents :

Mme et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Chantal Fontaine	Normand Déragon
Marie-Eve Brin	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Lévesque.

Sont également présents : Guy Coulombe, directeur général, et
Gisèle Messier, adjointe au greffe

Résolution 19-09-350 (page 3)

Considérant que sur cette base d'interrelation et d'échange de services, le conseil favorise une étude de regroupement entre ces quatre municipalités, tout en restant ouvert à l'intégration d'autres municipalités ;

Considérant que les conseils de Stanbridge Station et de Saint-Ignace-de-Stanbridge se sont positionnés favorablement à participer à une étude de regroupement en respectant certaines conditions qui sont tout à fait légitimes et déjà prévues au processus proposé par le MAMH ;

Considérant que le conseil du Canton de Bedford a unilatéralement refusé de participer à une telle démarche sans se soucier d'avoir les informations nécessaires pour évaluer les impacts d'un tel projet pour ses citoyens, et ce sans consultation ;

Considérant qu'en avril 2019 la Ville de Bedford a sollicité la députée de Brome-Missisquoi afin que l'aide prévue au Programme d'aide financière au regroupement municipal soit bonifiée étant donné que le regroupement souhaité par le conseil regrouperait plus de deux municipalités ;

Considérant que dans le cadre cette même démarche, une demande d'aide financière a également été sollicitée afin de soutenir la structuration du développement économique de la nouvelle ville.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil demande au MAMH de procéder à une étude de regroupement avec les municipalités du Canton de Bedford, de Stanbridge Station et de Saint-Ignace-de-Stanbridge ;

Que ce conseil demande au Canton de Bedford de revenir sur sa décision au bénéfice de la région et de ses citoyens et ainsi prendre une décision lorsqu'il aura les informations pertinentes pour la prendre ;

Copie certifiée conforme
ce 4 septembre 2019



Guy Coulombe
Directeur général

Ce procès-verbal ne sera officiel qu'après son adoption par le conseil lors de la prochaine séance régulière.

EXTRAIT du procès-verbal

d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, le mardi le 3 septembre 2019, à 19h00.

Sont présents :

Mme et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Chantal Fontaine	Normand Déragon
Marie-Eve Brin	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Lévesque.

Sont également présents : Guy Coulombe, directeur général, et
Gisèle Messier, adjointe au greffe

Résolution 19-09-350 (page 4)

Que ce conseil est ouvert à intégrer toute autre municipalité qui le désire dans le cadre d'une étude de regroupement ;

Que ce conseil demande que la présente résolution soit transmise au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi, à la députée provinciale du comté de Brome-Missisquoi et à la direction régionale du MAMH.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme
ce 4 septembre 2019



Guy Coulombe
Directeur général

Ce procès-verbal ne sera officiel qu'après son adoption par le conseil lors de la prochaine séance régulière.